

# Plan d'action violence



La violence et l'intimidation de tout genre sont inacceptables. Elles ne sont pas tolérées à l'école, ni dans les autobus scolaires, ni par le biais de l'électronique.

Si des actes de violence mettant en cause la sécurité d'une personne surviennent, les élèves doivent le déclarer et savoir que ces incidents seront gérés immédiatement et efficacement.

Toute personne qui sait que de tels actes sont commis doit les déclarer. Chacun a le droit d'être protégé et le devoir de protéger les autres.

Un comité formé de 6 membres du personnel veille à la mise en œuvre de moyens d'action pour un milieu sain et sécuritaire.

Voici les grandes lignes de notre Plan d'action :

## **Au bâtiment Marguerite-D'Youville :**

- Tournée de sensibilisation « la récré c'est pour jouer ».
- Tournée des classes sur « dénoncer n'est pas rapporter ».

## **Au bâtiment St-Joseph :**

- Mise en place d'une démarche de résolution de conflits.
- Initiative d'opération dénonciation pour les élèves de 4<sup>e</sup> à 6<sup>e</sup> année tous les 2 cycles.
- Dépouillement et intervention associés aux dénonciations.
- Administration d'un sondage SÉVI « Sécurité à l'École : Violence et Intimidation » deux fois par année afin de connaître l'état de situation à l'école.
- Utilisation d'une démarche diagnostique et de suivi du Centre de services scolaire, en lien avec une situation d'intimidation.
- Tournée des classes de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année par un policier de la Sûreté du Québec pour discuter de la cyber intimidation.

## **SAVIEZ-VOUS QUE :**

- L'âge légal pour posséder un compte Facebook est 13 ans.
- Plus de 50 % des conflits traités à l'école découlent ou sont amplifiés par les médias sociaux.
- Comme parents, vous êtes responsables de ce que publie votre enfant.

**MERCI D'ÊTRE VIGILANT À CET ÉGARD!**